



Transfert de connaissances : Prix pour les étudiants et stagiaires postdoctoraux

Règles et directives

Lorsque non spécifié, le terme « membre » s'adresse aussi bien aux « membres réguliers » qu'aux « membres collaborateurs » d'Op+lait.

Description du concours

- Le Regroupement Op+lait offre annuellement 2 prix de transfert de 500 \$ pour une activité réalisée dans les 12 mois précédents la date limite de dépôt d'une demande.
- Les demandes doivent être déposées avant le 3 octobre de chaque année. Les prix seront remis lors de la rencontre annuelle.
- Les étudiants de 2^e et 3^e cycles de même que les stagiaires postdoctoraux sont éligibles.

Objectif du concours

- Motiver les étudiants de deuxième et troisième cycles, ainsi que les stagiaires postdoctoraux qui participent aux travaux de recherche sous la direction d'un membre d'Op+lait, à réaliser des activités de transfert novatrices pour un public composé soit d'utilisateurs directs ou indirects de la recherche ou encore pour le grand public.

Définition de transfert

Toute activité de diffusion* et de vulgarisation, auprès des utilisateurs de la recherche ou du grand public.

**les activités de diffusion dans un congrès scientifique ou un journal scientifique ne sont pas recevables pour ce prix.*

Critères d'admissibilité du candidat :

Les bourses sont disponibles pour les étudiants de 2^e et 3^e cycles et les stagiaires postdoctoraux sous la supervision de membres du Regroupement Op+lait.

Critère d'admissibilité des activités de transfert :

1. L'activité de transfert doit s'inscrire dans les thèmes de recherche d'au moins un des trois axes de recherche du Regroupement (s.v.p. vous référer au site web www.oplait.org).
2. L'activité peut avoir été réalisée par un ou plusieurs étudiants ou stagiaires postdoctoraux et sous n'importe quel format : présentation (orale ou par affiche), vidéo, performance artistique, bande-dessinée, entretien journalistique, billet de blogue, article de vulgarisation, etc. Attention : l'humour est accepté mais le langage et les propos doivent être respectueux et non politisés.
3. L'activité peut avoir lieu lors de concours de vulgarisation scientifique externe au Regroupement Op+lait.
4. Op+lait doit avoir été cité et/ou son logo était apparent lors de l'activité de transfert.

Sont exclus :

- La présentation de travaux de recherche à des conférences ou congrès scientifiques (vous référer plutôt au concours des Bourses de congrès Op+lait);
- La présence seulement à un kiosque organisé par le personnel administratif d'Op+lait.

Critères de sélection :

Le Comité de transfert d'Op+lait est en charge d'évaluer les demandes soumises et d'attribuer les prix. Dans l'éventualité où un membre du comité serait en conflit d'intérêt, celui-ci ne participera à l'évaluation de la demande concernée.

Les demandes seront évaluées à partir des critères suivants (note sur 100 points) :

- 10 points | Pertinence de l'activité de transfert par rapport à la programmation d'Op+lait.
- 15 points | Pertinence de l'activité de transfert pour le développement de compétences en communication de l'étudiant ou du postdoctorant.
- 20 points | Qualité de la présentation orale, visuelle/graphique, sonore et écrite du matériel de transfert.
- 30 points | Qualité du message scientifique diffusé en fonction du public ciblé. Le niveau de vulgarisation requis sera pris en compte.
- 15 points | Originalité et aspect novateur de l'activité de transfert.
- 10 points : | Contribution relative de l'étudiant à cette activité.

Exigences :

Les candidats doivent avoir participé activement aux activités de formation et de réseautage du Regroupement.

Documents à transmettre :

1. Le formulaire d'application **Transfert de connaissances : PRIX pour les étudiants et stagiaires postdoctoraux** sur le site web www.oplait.org (à compléter avec l'aide du directeur).
2. Une copie de l'ensemble du matériel de transfert produit, incluant les liens vers les productions déposées sur le web avec preuve de consultation en ligne par le public.

Les demandes complètes doivent être soumises à Josée Labrie par courriel (josee.labrie@umontreal.ca) **au plus tard le 3 octobre 2020**.